



16ème législature

Question N° : 1299	De Mme Lise Magnier (Horizons et apparentés - Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >assurance maladie maternité	Tête d'analyse >Revaloriser l'action des prestataires de soins à domicile	Analyse > Revaloriser l'action des prestataires de soins à domicile.
Question publiée au JO le : 20/09/2022 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Lise Magnier attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la baisse tarifaire des prestations de soins à domicile. Aujourd'hui, avec la surcharge du secteur hospitalier liée à l'épidémie de la covid-19, les soins à domicile sont essentiels au parcours de soins de certains patients. Cependant, malgré ce besoin absolu, le secteur des prestataires de soins à domicile fait l'objet de baisses tarifaires importantes et incompréhensibles des prestations de soins à domicile. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui apporter des éclaircissements au sujet de ces baisses tarifaires et de lui faire part des actions qu'il compte mettre en oeuvre afin de revaloriser l'action des prestataires de soins à domicile.